L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 11 DECEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 61, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

Journal quotidien, une année d'avance........ $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance............ $ 5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne sera être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

M. JACQUES LAROSE informe les courtiers de sucre, négocians, &c., qu'il tient à leurs dispositions le steamboat WAVE, capitaine A. Cambours, pour le transport des sucres et mélasses. Pour les arrangements, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. LAROSE, 11 déc 71, rue de la Vieille Levée.

POUR ST. LOUIS—Le bateau à vapeur tirant peu d'eau, DIE VERNON, capitaine Dean, partira pour le lieu sus-dit et ceux intermédiaires, aujourd'hui 11 courant, à 4 heures P. M. Les passagers sont priés de se trouver à bord à l'heure indiquée. BUDDECKE, WOODS & Co., 11 déc 92 Tchoupitoulas

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.
BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE.
POUR BATON-ROUGE, *Port Hudson, Bayou-Sarah, Pointe-Coupée, Tunica, Fort Adams, et les ports intermédiaires.*—En conséquence d'un changement dans le transport de la malle par cette route, les jours de départ suivants ont été adoptés à savoir:

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Hart, partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches et jeudis à 10 heures du matin pour Tunica et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou-Sarah tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.

Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Baird, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, pour Fort Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les lundis et jeudis à 11 heures du matin.

PRIX DU PASSAGE—Au dessous de Donaldsonville $2. De do Au dessus do pour Baton Rouge et Bayou Sara 3. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à Wm. H. AVERY, 27 nov

POUR BALISE—Le steamer FAME, capt. C. Northup, partira positivement de la N. Orléans tous les SAMEDIS à 10 heures A. M. de la Balise tous les LUNDIS, à 9 heures A. M. et sera de retour à la Nouvelle Orléans le mardi soir.

Le public peut être assuré que ces deux paquebots feront leurs voyages régulièrement toute la saison. M. Jacques Larose informe les expéditeurs et voyageurs que rien ne sera négligé de sa part pour rendre ses bateaux dignes de leur encouragement.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée.

Nouveaux arrangemens pris par le bateau à vapeur HELEN,
(DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.)
POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira tous les samedis à 10 heures, arrivant la même nuit à la Balize, et partant de la Balize le dimanche matin à 10 heures, d'arrivera à la Nouvelle Orléans tous les lundis au soir.

POUR LA POINTE A LA HACHE—Partant de la Nlle Orléans tous les mercredis à 9 heures du matin pour la Pointe à la Hache, il sera de retour le jeudi suivant dans l'après midi.

Par ce nouvel arrangement, les passagers allant à la Balize arriveront dans la nuit du samedi, au lieu d'y arriver le lundi, comme avant.

Les marchandises et la marche de l'HELEN, sont supérieures à tout autre bateau faisant les mêmes voyages.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à ROBERT MURPHY, 32 nov 62, Vieille Levée.

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer neuf, BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, fera pendant toute l'année, été comme hiver, le service de paquebot régulier entre le Bayou Sara et la Nouvelle Orléans, en touchant à tous les ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin, et du Bayou Sara tous les mercredis à 10 heures du matin. Ce bateau est en tous points digne du patronage du public; l'élégance de ses aménagements et les soins apportés à la confection de sa machine, garantissent aux voyageurs tous les agréments désirables [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à OMER LAUVE, 19, Toulouse.

POUR LES OPELOUSSAS—Le bateau à vapeur [illegible] SULTAN [illegible] partira [illegible] 10 heures précises. Pour fret ou passage, avoir de beaux arrangements, s'adresser à bord ou à J. F. BERCIER & Co, 51 Vieille Levée.

POUR GALVESTON, Texas.—Le paquebot régulier, steamer texien McKIM, capitaine S. B. Lewis, partira vendredi, 12 décembre, à 4 heures P. M. Les chargeurs par ce navire épargnent 5 pour cent de droits. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis, ou à E. J. HART & Co. 25, Tchoupitoulas

Extrait des lois de revenu du Texas.
Un droit additionnel de cinq pour cent *ad valorem* sera prélevé sur toutes les marchandises par navires étrangers, à l'exception de ceux qui sont par acte du Congrès sur le même pied que les navires Texiens. Les marchandises importées par les navires des Etats-Unis sont sujettes au droit extra de 5 pour cent.

A VENDRE—La goëlette BETSY maintenant [illegible]. Pour les conditions, s'adresser à H. GALLY, rue St. Louis, No. 91.

POUR NEW-YORK—Ligne de la Louisiane et de New-York—La belle barque [illegible] GENESEE, capitaine Minott, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face de l'hôtel de la Monnaie, ou à J. E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW-YORK—(Ligne de l'Union)—Le navire paquebot régulier AUBURN, capitaine Dutey, partira cet après midi, 11 du courant. Pour fret de 30 balles ou passage, s'adresser en face de Lafayette, ou à J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR BOSTON—La barque fine voilière [illegible] Wilson, cédera au Berwick [illegible]. RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON—Le navire KENTUCKY, capt. Rich, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARROD, DARLING & Co. 49, Commune.

POUR BOSTON—La barque A. J. DANA, capitaine Smith, partira très incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à LEVI H GALE, 25 nov 93, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier OCEANUS, capitaine Creighton, ayant son chargement engagé, partira promptement. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE, 10 nov 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier de 1re classe FRANCIS DEPAU, capt. Hagar, partira promptement. Pour fret de 3 à 400 balles coton, s'adresser à bord ou à PIERRE POUTZ, 93, Douane.

POUR LE HAVRE—Le navire A. MAGNOLIA, capitaine Gray, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à LEVI H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR BORDEAUX—Le navire français de première classe, LE VAILLANT, capitaine Giraud, partira vers le 25 du courant. S'adresser, pour fret ou passage, ses emménagements étant fort beaux, au capitaine à bord, ou à JORDY & BRASIER, 10 rue Conti, ou à JENKINS & TIGLER, rue Royale.

POUR LONDRES—Le navire fin voilier MOLEON, capitaine Drexer, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de quelques boucauts de tabac ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible] WATTS, capitaine Snow, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible] NORFOLK, capitaine Rogers, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible], capitaine Soulé, partira sous peu. Pour fret de coton, ou passage, s'adresser à L H GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire DEVONSHIRE, capitaine Thompson, partira [illegible]. Pour fret de 400 balles ou pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier GENERAL PARKHILL, capitaine McKown, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

Le navire à vapeur ALABAMA, [illegible] Windle, [illegible] la Nouvelle Orléans [illegible]. Ce navire sera au quai au bas de la rue Saint Louis, la semaine précédente, prêt à recevoir du fret. Pour plus amples détails et passage, s'adresser à MERLE, BEYLLE & Co, 78, rue Tchoupitoulas.

Le navire ESSEX, capitaine Welch, de Boston, est maintenant en déchargement au poteau No. 23, 2nde municipalité. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. RICKER & PEARSON, 62 Camp.

La barque DAN. WEBSTER, capitaine Cole, de Boston, est maintenant en déchargement vis à vis les magasins triangulaires. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. RICKER & PEARSON, 62 Camp.

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

F. T. BOURGEOIS, CHIRURGIEN-DENTISTE, Encoignure des rues St. Louis et Bourgogne. Tient son cabinet ouvert de 8 heures du matin jusqu'à six heures du soir.

L. A. & W. HARRAHAN, MARCHANDS-TAILLEURS, No. 38, rue de Chartres, tiennent un assortiment général de Marchandises de Fantaisie, et d'Habillements confectionnés à Paris, ainsi qu'un assortiment d'Articles pour la Militaire.

L. H. RICHARDS, IMPORTATEUR DE MARCHANDISES SECHES, et vente en gros, No. 22, rue de la Douane.

CHARBON—W. L. THOMPSON & Co.—MARCHANDS DE CHARBON DE TERRE, au coin des rues Julia et Commerce, et au No. 143, rue St. Louis. On peut laisser les commandes aux chantiers, ou au magasin de S. Brewer & Co., No. 17 rue du Camp; elles seront promptement exécutées.

REÇU DE LIVERPOOL—3 balles serviettes en toile, à bordure bleue et rouge, à vendre par DUNCAN KENNEDY, 60 Tchoup.

REÇU DE LIVERPOOL—Trois balles serviettes de qualité supérieure et à barres bleues et rouges, à vendre par DUNCAN KENNEDY.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 11 DECEMBRE 1845.

POUR GOUVERNEUR:
WILLIAM DEBUYS.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
EDWARD SPARROW.

POUR SÉNATEURS:
D. F. BURTHE, ROBT. PREAUX.
RANDELL HUNT, FERD. GARDERE.

POUR LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.

PREMIER DISTRICT.
DANIEL BYRNE, J. W. SMITH.

SECOND DISTRICT.
J. B. WALTON, HENRY LATHROP

TROISIEME DISTRICT.
T. G. HUNT, W. M. AVERY.
M. HURLEY.

QUATRIEME DISTRICT.
TH. ZACHARIE, HENRY D. OGDEN.
P. W. FARRAR.

CINQUIEME DISTRICT.
JULES BENIT, NICOLAS GURLIE.
VICTOR BURTHE.

SIXIEME DISTRICT.
ARMAND PILIE, JOHN WATKINS.

SEPTIEME DISTRICT.
JULES CASSARD, B. BEAUREGARD.

HUITIEME DISTRICT.
OCTAVE LEBLANC.

NEUVIEME DISTRICT.
Wm. C. C. CLAIBORNE.

COMITÉ CENTRAL WHIG.

Les membres de ce comité sont particulièrement priés d'assister à l'assemblée qui aura lieu vendredi soir, 12 courant, à 6 heures, au lieu habituel. Des questions importantes y seront traitées.

FERGUS GARDÈRE, Secrétaire.

Avant son élection, M. POLK avait déjà de bien grands mérites; il en a depuis son élection, de bien plus merveilleux encore aux yeux de certaines feuilles locofocos. Ce n'est plus seulement un homme ILLUSTRE, un grand homme; c'est encore le génie bienfaisant de notre pays. Si l'Union prospère en ce moment, si l'activité règne dans toutes les branches du commerce et de l'industrie, si les affaires sont redevenues brillantes, c'est grâce à M. POLK, c'est grâce à l'influence de son administration! Oui, en vérité, cela a été dit, cela a été écrit, cela a été imprimé. Après tout; on ne devrait peut-être pas s'en étonner: car il a toujours été dans les habitudes du locofocoïsme de confisquer à son profit, ou au moins de réclamer hautement comme son œuvre tout ce qui arrive de bien parmi nous; en rejetant tous les méfaits et tout le mal sur les whigs. Le locofocoïsme, il y a quelque part cinq ans, ne voulait-il pas faire retomber sur les whigs les malheurs produits par les douze années consécutives de sa désastreuse administration! N'étaient-ce point les whigs qui avaient amené la crise? n'étaient-ce point les whigs qui la faisaient durer? Anathème sur eux! Aujourd'hui que le pays renaît, aujourd'hui qu'une mesure whig l'a fait rentrer dans les voies de prospérité d'où nos adversaires l'avaient fait sortir, le locofocoïsme voudrait bien aussi s'en attribuer la gloire: il voudrait faire honneur de ce bien heureux résultat à la nouvelle idole qu'il a intronisée; mais toute son outrecuidance, toute sa forfanterie ne pourra triompher de ce simple fait, reconnu par tous: "La prospérité actuelle a pour cause première le Tarif de 1842." C'est ce tarif qui a sorti le gouvernement de ses embarras, qui a développé l'industrie américaine, rétabli le crédit et ramené la confiance. Parceque l'administration locofoco, parceque M. POLK arrive juste à point pour assister à la renaissance de la prospérité, ou affirme audacieusement qu'il est l'auteur de cette prospérité. Quelle dérision!

La prospérité, dans un pays comme le nôtre, ne se crée pas en un jour, d'un seul coup, surtout à la suite d'une crise aussi profonde que la dernière. Et lors même que la prospérité pourrait s'improviser, où sont les mesures prises par M. POLK, qui ont dû contribuer à la faire renaître? Encore une fois, cela ne se fait pas tout seul; et nous avons beau passer en revue les neuf mois d'administration que compte déjà M. POLK, nous n'y trouvons pas un acte, pas même une manifestation qui ait pu influer en bien sur la situation intérieure du pays. Loin de là; nous pourrions signaler dans les paroles du Président, ou au moins de son entourage immédiat, des déclarations qui tendraient à compromettre le bien-être dont nous recommencions à jouir. Nous laissons de côté les belliqueuses et fort intempestives démonstrations que M. POLK a faites à l'occasion de l'Orégon; il a ainsi inquiété le pays, mis la paix en danger; mais il est revenu de sa fantaisie belligérante; ainsi n'en parlons pas. Mais ne fait-il pas par lui-même une guerre sourde, et par ses amis une guerre ouverte au tarif de 1842? Ne nous menace-t-il pas de la résurrection du système de sous-trésorerie? Certes, ce sont-là de singuliers moyens pour produire, ou, si l'on veut, pour maintenir la prospérité. A chacun ses œuvres: quand M. POLK aura accompli quelque grande mesure dans l'intérêt du pays, nous serons des premiers à lui rendre justice, mais pour Dieu! qu'on ne donne point à Pompée ce qui appartient à César.

Il n'y a qu'une petite erreur dans l'argumentation du *Courrier*: Notre éditeur anglais n'occupait, en 1838, qu'une position secondaire et ne pouvait, par conséquent, porter la responsabilité des opinions du journal;—tandis que les rédacteurs en chef du *Courrier* étaient, en 1840, les rédacteurs en chef du *L*[illegible]ais.

[illegible]

[illegible] cinq heures de l'après-midi, il se rendit à bord du steamer *Sultana* et se jetta dans le fleuve. Des matelots le suivirent et arrivèrent à le sauver. Ramené sur le steamer, il fit encore la tentative de se jeter à l'eau, mais il en fut empêché, et reconduit chez lui.

COUR CRIMINELLE.—Affaire Thomas M. Wadsworth, accusé du meurtre de J. B. Carson. Le jury se compose comme suit: MM. J. B. Blair, John Kemper, Charles Faurie, C. Micoud, C. Kohns, J. Reinecke, J. Lanata, P. Bureau, E. G. Schmit, J. E. Chase, R. Yeatman, Jose Gomez.

L'avocat-général lit l'acte d'accusation au jury et leur explique les divers degrés de criminalités de l'homicide.

Les médecins qui ont examiné le cadavre du défunt capitaine Carson, exposent comment la balle a causé la mort.

M. Santini, de la Bourse St. Louis, dépose en substance comme il l'avait fait devant le recorder, [voir l'Abeille du 19 du mois dernier]—n'entendit ce que Carson dit à l'accusé.

W. R. Styles dépose—connaissait Carson depuis 1838. Le jour de sa mort il le rencontra à la Bourse des Négocians, dit avec lui un bal et revint avec lui. Il fut question dans la conversation de ses différends avec l'accusé—il dit qu'il voudrait avoir satisfaction: comme ils revenaient la capitaine Jondy les rejoint; [illegible] Le défunt dit qu'il ne ferait rien que [illegible] de Royale et St Louis, [illegible] M. Jondy et le défunt à la [illegible] Bourse St. Louis.

Carson [illegible] Wadsworth, s'approcha de lui. Le capitaine Jondy dit au témoin: "Styles, voici Carson et Wadsworth. Pour Dieu, séparez-les." Le témoin [illegible] Carson demander à Wadsworth: "Voulez-vous me donner satisfaction pour [illegible]?" Le témoin ensuite [illegible] Carson par le bras, mais il le repousse, et, au même instant, l'accusé tira sur Carson. Entre le moment où l'accusé tourna le coin de la rue de Chartres, et le coup de pistolet, il ne s'était pas écoulé cinq secondes.

Il fut ensuite interrogé longuement par la défense.

Le capitaine Jondy dépose qu'en revenant du lac, il rencontra dans les chars Styles et Carson—ce dernier lui dit: N'est-il pas révoltant qu'un pauvre homme ne puisse se faire donner satisfaction? Il dit qu'il avait été maltraité et battu au café Hewlett, par MM. Wadsworth, Harrison et Vanderslice, sans autre provocation qu'un signe de tête—qu'il avait offert de lui donner satisfaction à l'épée jusqu'au premier sang. Carson voulait d'autres armes et que le combat fût à mort. Il ajouta avoir rencontré depuis Wadsworth très ivre, mais n'avait pas voulu en tirer avantage; voulant avoir une satisfaction en règle.

Arrivé à la Bourse St. Louis, le déposant vit Wadsworth causant avec le Col. Farrar, à six ou sept pieds de la buvette. Il dit alors à Styles: "Styles, voici Wadsworth, pour Dieu, tâchez d'éloigner Carson." Vit Carson faire un signe de tête à Wadsworth, et dit encore à Styles de l'éloigner; vit Carson aller à Wadsworth, mais n'entendit pas ce qu'il dit, il lui tournait le dos. Wadsworth lui dit: Quelle espèce de satisfaction me demandez-vous," et, au même instant, il entendit un coup de pistolet et vit Carson tomber contre la buvette.

Le colonel Farrar dépose ensuite: Son témoignage, comme celui qu'il donna le 17 novembre devant le recorder, tend à établir que Carson s'avança vers Wadsworth et dit: "Voulez-vous me donner la satisfaction que je vous ai demandée, oui ou non?" Il paraissait furieux et ajouta: "Je ne veux pas aller au pénitentiaire à cause de vous." Wadsworth lui demanda: quelle espèce de satisfaction voulez-vous?" et il tira sur Carson—n'entendit pas de réponse à la question de Wadsworth.

Alphonse M. Dupera, est ensuite appelé. Dans la soirée du 17, vers les sept heures et demie, il vit Carson en conversation avec Wadsworth; Carson lui demandait satisfaction, à quoi Wadsworth répondit: "quelle satisfaction voulez-vous?" et dans une seconde Carson avait reçu un coup de pistolet, trois minutes après, il était mort. Le défunt n'avait, au fait d'armes, qu'un canif sur lui et n'avait fait aucun geste menaçant. En commençant à parler, Carson sortit sa main droite de sa poche. Depuis seize ans qu'il connaît Carson, n'a jamais su qu'il portât une arme.

Carson était venu trouver le témoin vers le 14 octobre; pour le prier de porter un cartel à Wadsworth, ce qu'il fit, et les amis de l'accusé acceptèrent. Ils choisirent l'épée. Cette manière de se battre ne plût pas à Carson. Le témoin lui dit qu'ils ne voulaient pas se battre autrement. Alors Carson dit: "je prendrai mes mesures." Il voulait se battre jusqu'à ce que l'un des deux restât, et il dit au témoin de prévenir les amis de Wadsworth qu'il se tînt sur ses gardes, parce qu'il le tuerait partout où il le trouverait; il dit encore qu'il tuerait Wadsworth et tirerait le second au docteur Harrison. Carson avait environ trente-six ans; il était d'un caractère décidé, très fort, et capable de réaliser ses menaces. Carson avait souvent dit publiquement au témoin qu'il ne porterait point d'armes. Le témoin n'a jamais d'ailleurs mentionné ce fait aux amis de Wadsworth.

John Tarbe, dépose ensuite, mais son témoignage est sans importance.

H. Nixon, dépose avoir vu les blessures faites lors de la rixe au café Hewlett, elles étaient graves; il donne les détails du cartel; lorsque les témoins se réunirent il leur dit que Wadsworth pouvait s'attendre à une attaque de la part de Carson. Le défunt avait dit au témoin qu'il voulait se battre au pistolet, un seul chargé, et à bout portant. Le déposant et M. Dupera, qui étaient ses témoins, lui dirent que ces propositions ne seraient pas acceptées. Carson dit qu'il tuerait Wadsworth à la première rencontre. Quelques jours après il paraissait très calme, M. Dupera lui dit de retirer sa menace, car sans cela, à la première rencontre Wadsworth le tuerait. Carson s'en fut en disant qu'il le verrait dans la matinée.

Baker fait une déposition sans importance.

La cause sera continuée ce matin. Le jury est au secret. Il y aura encore deux ou trois témoins entendus pour l'accusation et viendront ensuite les témoins pour la défense.

Théâtre d'Orléans.

N'oublions pas que ce soir a lieu la reprise de la JUIVE, le bel opéra, d'Halevy, avec tout ce que la compagnie chantante compte d'artistes remarquables.

La malle qui devait arriver avant-hier est arrivée hier; mais celle qui était due hier n'est pas venue. Il faut attendre encore le Message.

Tous les journaux de la campagne parlent du froid excessif qu'on a éprouvé ces jours derniers. Le St Francisville *Chronicle* dit que le thermomètre est descendu à 16 degrés. La Gazette de Baton-Rouge dit qu'on n'avait pas eu de pareil froid de plusieurs années.

CONGRÈS.

La première session du vingt-neuvième Congrès s'est ouverte le premier de ce mois, par une pluie battante et un temps sombre qui donnait à la ville de Washington l'apparence la plus triste.

Dans la matinée, avant la réunion du Congrès, les membres locofocos s'étaient réunis en comité pour choisir leur candidat pour l'élection importante d'orateur; après une longue discussion, il a été décidé qu'on choisirait ce candidat à la majorité des deux tiers. Par suite on procéda au ballotage et l'honorable John W. Davis reçut la majorité des votes du comité, 77 sur [illegible] après quoi la chambre s'ajourna.

SENAT.—[illegible] le vice-président des Etats-Unis prend son siége. Les sénateurs nouvellement élus prêtent serment. Ce sont MM. Turney, du Tennessee; Chalmers, du Mississippi; Davis, du Massachusetts; Jennes, du New-Hampshire; Levy et Westcott, de la Floride. Une proposition tendant à tirer au sort lequel des deux sénateurs de la Floride doit servir un terme entier, afin d'alterner comme tous les autres Etats, est renvoyée au jour suivant.

Le Sénat annonce ensuite à la chambre qu'il est prêt à procéder aux affaires.

M. Crittenden annonce qu'il présentera un bill pour l'achat du canal de Louisville et Portland, et un autre bill pour l'amélioration de la navigation du Mississippi.

CHAMBRE.—A midi le greffier fait l'appel nominal. Deux cent douze membres répondent à cet appel—ce qui établit qu'il n'y avait que onze absents. On procède ensuite à l'élection de l'orateur, et les voix se partagent comme suit:

	Voix.
John W. Davis, loco,	120
Samuel F. Vinton, whig,	72
Moses Morris, loco,	8
W. S. Miller, natif,	5
Robt L. Winthrop, whig,	1
Andrew Stewart, whig,	1
D. M. Barringer, whig,	1
R. M. Chapman, loco,	1
Wm. U. Campbell, natif,	1
	120

En conséquence l'honorable John W. Davis est élu orateur du vingt-neuvième Congrès. M. Davis est homme capable—c'est un locofoco ardent. Il a [illegible] toutes les voix de son parti, à l'exception de [illegible], en que plusieurs journaux locofocos fussent opposés [illegible] élection, parce qu'au dernier Congrès il vota [illegible] l'abrogation de l'article du règlement prohibant [illegible] admission des pétitions abolitionistes. Il est installé [illegible] le cérémonial d'usage.

On propose de décider que les règlements de la dernière chambre soient adoptés en masse par celle-ci. [illegible] Hamlin, du Maine, demande qu'on en excepte l'article qui exige qu'on ne parle pas plus d'une heure. [illegible] après discussion, par 143 contre 68. De [illegible] que cet article, contre lequel les locofocos ont [illegible] déclamé, "comme étant un baillon destiné à étouffer la discussion," vient d'être sanctionné par [illegible].

M. Payne, de l'Alabama, cherche à faire revivre, le [illegible] article 21, (21st rule) prohibant l'admission des pétitions abolitionistes. Pour atteindre ce but en quelque sorte indirectement, il propose de prendre en [illegible] les règlements de la première session du dernier Congrès, où se trouvait cette disposition; après une [illegible] légère discussion sa proposition est repoussée [illegible] 121 contre 81. Ainsi la chambre déclare qu'elle [illegible] admettra les pétitions abolitionistes.

Sur motion de M. Holmes, il est décidé que les règlements de la dernière chambre seront en vigueur jusqu'à ce qu'elles fussent révisées par un comité spécial.

CHEMIN-DE-FER DE BATON-ROUGE A CLINTON.—On lit dans le Bâton-Rouge *Gazette*:

Il paraît que le chemin-de-fer de Bâton-Rouge à Clinton est fini jusqu'aux limites de notre paroisse. Nous espérons que nos voisins d'Est Feliciana tiendront à leur promesse en se hâtant de construire la partie qui traverse leur paroisse.

TEXAS.—Le steamer NEW-YORK, est arrivé hier de Galveston. Par cette voie nous avons reçu des journaux du Texas allant jusqu'au 6; mais ils ne contiennent rien d'important.

Le froid était très vif à Galveston; il y avait des glaçons d'un pouce d'épaisseur.

Il y avait bal au New-York Hotel, New-York. Une chambre avait été affectée à l'entrée des salons, comme d'usage, pour y déposer les manteaux, etc. On donnait aux déposans un ticket ou reconnaissance [illegible] 25 cents. Il paraît que dans le courant [illegible] chambre de dépôt fut envahie de force [illegible] posés mis au pillage, malgré les remontrances et les efforts du préposé. Par suite beaucoup de personnes perdirent, qui leurs manteaux, qui leurs chapeaux, etc. Un individu qui avait perdu son manteau, actionna le propriétaire de l'hôtel comme responsable des faits de son agent, à lui payer la valeur de l'objet perdu, et le jury vient de sanctionner, avec raison, cette demande.

VIRGINIE.—Les journaux nous ont apporté hier, le message du gouverneur McDowell. Nous nous bornerons à en dire quelques mots:

La Virginie a fini de payer sa dette—en cela elle est plus avancée que beaucoup d'autres Etats. Mais, relativement à l'instruction publique, il convient que la vieille Virginie est fort arriérée, 120,000 enfans en âge de recevoir de l'éducation en sont absolument privés. Il recommande en conséquence de prendre des mesures énergiques pour faire cesser un tel état de choses.

Le gouverneur recommande aussi très instamment [illegible] travaux publics, non [illegible] d'Etat, mais aussi pour faciliter [illegible] des produits et les communications avec toutes les parties de l'Etat.

Sur la question si controversée de savoir s'il convient de réunir une Convention pour amender la Constitution de l'Etat, il conseille de consulter le peuple aux prochaines élections.

WISCONSIN.—Le Milwaukie *Courier* recommande de prendre des mesures immédiates et énergiques pour organiser un gouvernement d'état. Il ajoute que si la prochaine législature [illegible] le Wisconsin sera un Etat souverain de l'Union [illegible].

ILLINOIS.—Il y a cinquante-un [illegible] Illinois [illegible].

OCEAN PACIFIQUE.—Nous trouvons un *extra* du N. Y. *Herald*, contenant des nouvelles fraiches des îles Sandwich et de Tahiti, reçues par voie de Vera-Cruz. Ces nouvelles vont jusqu'au 1er. septembre de Honolulu et jusqu'au 15 août de Tahiti.

Il paraît que l'amiral anglais sir George Seymour était arrivé à Tahiti et avait salué le pavillon français, ce qui est une reconnaissance du protectorat. Le *Herald* pense que cette reconnaissance indique de la part de l'Angleterre quelque dessein sur les côtes de l'Orégon. C'est, dit-on, pour observer ses mouvements que le commodore Stockton se rend dans la Mer pacifique.

Le vaisseau des Etats-Unis *Portsmouth*, commandant Montgomery, était aux dernières dates à San Blas et devait partir le 16 pour Manzanillo et Acapulco. Le *Portsmouth* avait quitté Oahu, îles Sandwich, le 5 septembre; Monterey, le 20 à Mazatlan, le 16 octobre.

EMIGRANTS AU TEXAS.—On lit dans le Concordia *Intelligencer*: "On voit journellement passer des familles avec leurs effets, allant dans l'Ouest, soit dans les paroisses les plus occidentales de cet Etat soit au Texas."

Une personne digne de foi écrit au New York *Observer* pour lui donner communication d'un fait extraordinaire.

"Non loin de Cadiz, Ohio, dit-il, demeure Mme B, appartenant à l'église Presbytérienne et bien posée dans la société. Cette dame, depuis plusieurs années, fait tous les quinze jours, un discours qui dure de une, deux et quelquefois trois heures, et cela sans le vouloir et sans le savoir.

"La veille du jour où elle se livre à cet exercice, elle paraît oppressée. Peu de moments avant de commencer elle semble s'évanouir. Revenant peu à peu, pâle, agitée, et l'écume à la bouche, elle se met à parler. Ses allocutions sont ferventes et souvent méthodiques et variées. Quand elle a fini, elle paraît d'épuisement: mais revient assez vite à elle même. Mais elle n'a aucun souvenir de ce qu'elle a dit.

L'AMIRAL VER HUELL.

Un homme dont le nom a jeté un vif éclat, et dont les beaux faits d'armes ont été célébrés sous l'empire, à une époque où le génie des batailles s'était emparé de tant d'illustres généraux, et avait fait de si brillantes renommées; un homme qui a successivement occupé les plus hauts emplois civils et militaires, d'abord dans le pays qui lui donna naissance, puis dans la France, devenue sa patrie adoptive; un homme que le plus grand capitaine des temps modernes honora de son amitié, et sur l'habileté et la bravoure duquel il a compté pour l'exécution de l'un des plans les plus gigantesques de son génie audacieux, le vice-amiral comte Ver Huell, pair de France, ancien inspecteur général de la marine, grand-croix de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre du Mérite militaire, vient de terminer sa longue et belle carrière à l'âge de quatre-vingt-un ans. C'est le samedi 25 octobre, à huit heures du soir, qu'il s'est endormi dans la paix de Dieu, entouré de son fils et de sa fille adoptifs, et de quelques personnes dont il était le père plus encore que l'ami, et qui à leur tour lui avaient voué une affection filiale, composée d'estime et de vénération autant que d'amitié.

Charles-Henri Ver Huell naquit à Doetichem, dans les Pays-Bas, le 11 février 1764, d'une des plus anciennes et des plus respectables familles de la Gueldre. Destiné de bonne heure par ses parens à la carrière militaire, où s'étaient distingués plusieurs de ses ancêtres, il était, à l'âge de onze ans, cadet dans un régiment d'infanterie, et trois ans après, il avait passé garde dans la marine. En 1781, il était sous-lieutenant de vaisseau, et en cette qualité il se trouva sur la frégate l'Argo, au fameux combat de Dogger-Banck, qui eut lieu le 5 août de cette année. Ce fut là le début de notre jeune marin, qui fit pressentir, dans cette circonstance mémorable, ce dont il devait être capable plus tard. L'Argo avait été placée, par le contre-amiral Zoutman, en ligne de bataille, et avait reçu dans cette position le feu de la flotte britannique, supérieure tout à la fois par le nombre et le calibre de ses canons.

Combattue successivement par plusieurs vaisseaux, criblée de boulets, démâtée et presque complètement désemparée, l'Argo allait être forcée à la retraite quand son capitaine, frappé par la mort de ce brave, se trouva d'abord sur le pont de ce vaisseau, placé [illegible] l'honorer de sa position et l'engager à venir remplir le vide que sa retraite forcée allait faire dans la ligne. En son absence, le jeune Ver Huell, qui n'avait que dix-neuf ans, fut chargé du commandement du navire et il s'acquitta si bien de cette mission difficile, que le bâtiment, malgré son état de délabrement, put se maintenir glorieusement à son poste, jusqu'à la fin de l'action. Après le combat, il se trouva que cent quarante hommes de l'équipage avaient été tués ou blessés, qu'une seule des voiles du navire était criblée de soixante boulets, et que le jeune Ver Huell et son capitaine Staring étaient les seuls en état de servir et de reprendre la mer. En conséquence de sa belle conduite dans cette rencontre, le premier fut élevé au grade de capitaine de vaisseau et décoré de la médaille que les états-généraux accordèrent aux officiers qui avaient pris part à ce combat, devenu célèbre dans les fastes de la marine hollandaise.

Pendant les années 1788, 1793, 1794 et 1795, Ver Huell fit diverses campagnes dans la Méditerranée, sur les côtes d'Afrique et dans les mers du Nord. Vers la fin de cette dernière campagne, se trouvant dans le Zuiderzée, il montra dans une circonstance critique cet esprit de décision qui l'a toujours distingué. [illegible] du matin. [illegible] s'était révolté en masse avait pris les officiers aux fers et devenait de ménagements inquiétants. Aussitôt, pour en finir avec les rebelles, Ver Huell demande qu'on lui donne 60 hommes. Avec cette faible troupe, il se jette dans une embarcation, parvient à accoster le vaisseau qui s'était soulevé, et montant le premier sur le pont, il terrasse les premiers mutins qu'il rencontre; en quelques instans, il était maître du vaisseau. A un signal convenu, les embarcations de tous les vaisseaux voisins arrivent, et sans qu'aucune goutte de sang eût été versée, l'on vit assurés les résultats de ce hardi coup de main.

Jusqu'en 1804, il ne trouvons rien dans la carrière de notre jeune marin qui mérite d'être rapporté, sinon qu'à la suite des services réels dans de brillantes expéditions, il fut successivement promu aux grades de premier lieutenant de vaisseau, de capitaine de frégate, de capitaine de vaisseau et de contre-amiral. En cette dernière qualité, nous allons le voir jouer un rôle important, et c'est ici que nous arrivons à la partie véritablement grande et belle de sa carrière de marin. Mais pour le mieux raconter à nos lecteurs, nous laisserons la parole à l'un des biographes de l'amiral, qui, en homme du métier, en a remarquablement décrit les circonstances:

"Lors du fameux projet de descente en Angleterre, la Hollande pays éminemment maritime, dut fournir son contingent naval. L'amiral Ver Huell fut chargé de l'armement et de l'organisation, dans le port de Flessingue, des bâtimens qui devaient composer ce contingent, savoir: chaloupes canonnières, bateaux cannonniers, transports, etc.

"Au commencement de l'année 1804, il reçut de Napoléon l'ordre de conduire la flottille de Flessingue à Ostende, pour y embarquer le corps de général Davoust, qui était campé dans les environs de cette ville. Ver Huell sortit d'abord avec une première division, et, malgré les attaques d'une escadre anglaise, il gagna le port d'Ostende, puis il revint par terre à Flessingue, d'où il ne tarda pas à appareiller avec une seconde division, qu'il conduisit à Ostende avec le même bonheur et malgré une nouvelle attaque des Anglais.

"Peu de temps après, le corps du maréchal Davoust s'étant rendu à Dunkerque, Ver Huell reçut ordre d'y faire passer également la flottille. Ce fut au mois de mai qu'il partit d'Ostende, à la tête d'une division navale composée de 19 chaloupes canonnières, 47 bateaux canonniers et de 2 prames françaises. Il ne tarda pas à être attaqué par le commodore Sidney-Smith, qui le joignit avec des forces très supérieures. L'action fut très chaude: de part et d'autre, on combattit avec acharnement; il était aisé de voir, à l'ardeur et à l'opiniâtreté de l'amiral anglais, qu'il avait juré de détruire cette flottille, nouvelle menace pour l'Angleterre, nouveau sujet d'espoir pour les Français.

"Mais, s'il avait pour lui l'avantage d'une grande supériorité de forces, il avait affaire à un amiral qui lui opposait cette intrépidité patiente et ferme qui, jointe à l'habileté de la tactique, sait, même avec un armement inférieur, égaliser les chances du combat. Sur toute l'étendue de la ligne, la division de l'amiral Ver Huell combattit avec une bravoure, une ardeur et un ensemble dignes des plus grands éloges; partout, aux bordées terribles de l'ennemi, elle opposa un feu vif et bien nourri. Cependant l'artillerie des Anglais était si puissante, que plusieurs bâtimens de l'escadre française furent gravement maltraités. Trois chaloupes canonnières furent obligées de s'aller échouer à la côte; là, elles furent poursuivies et serrées de près par plusieurs bâtiments ennemis, qui espéraient avoir bon marché de ces ennemis à moitié vaincus. En effet, les chaloupes ne ripostaient pas au feu des Anglais, ce que voyant, l'amiral Ver Huell conçut un projet d'une remarquable audace. Comprenant combien il importait à Boulogne de son expédition, que pas un de ses bâtimens ne tombât au pouvoir des Anglais, il se jette dans un simple canot, et va, sous le feu des batteries qui le couvrent de mitraille, porter à ses chaloupes l'ordre de reprendre le feu. Cet acte d'audace eut un plein succès: les chaloupes, malgré le désavantage de leur position, reprennent le feu et repoussent les Anglais. Plus tard, elles furent dégagées.

"Ainsi, les Anglais furent repoussés sur tous les points, et la division française put entrer dans Dunkerque. Cette action brillante excita une admiration générale, et attira sur l'amiral Ver Huell des honneurs mérités. Il fut nommé amiral et compris dans les promotions qui eurent lieu dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, à Boulogne. Peu de temps après, il fut nommé ministre de la marine par le gouvernement hollandais. L'amiral Ver Huell ne déclina pas ces fonctions éminentes, mais il déclara que, tant que l'empereur des Français, persévérerait dans son projet de descente en Angleterre, il tenait à conserver son commandement dans les préparatifs de cette grande expédition, il ne croirait pas devoir quitter ce poste honorable. Napoléon fut sensible à cette marque de dévouement, et un décret impérial appela l'amiral au commandement en chef de l'aile droite de l'armée navale chargée d'opérer contre les côtes d'Angleterre.

"Il reçut, peu après, l'ordre de conduire toute sa flottille de Dunkerque à Ambleteuse, port situé dans les environs de Boulogne, et où s'était réuni le corps d'armée qui devait s'y embarquer. Les vents contraires retardèrent pendant deux mois ce mouvement; enfin les vents ayant passé au nord-est, Ver Huell se mit en devoir de l'exécuter.

"Le 17 juillet 1805, l'amiral mit à la voile de Dunkerque, avec quarante prames françaises et trente-deux canonnières bataves.

"La croisière anglaise se composait de cinq vaisseaux rasés, trois frégates, trois grandes corvettes et six bricks, en tout dix-sept bâtimens. Cette escadre suivit la division française sans l'attaquer tant que la journée dura; l'engagement ne commença qu'à la nuit, à la hauteur de Gravelines, vers le centre de la ligne, où plusieurs bâtiments ennemis ouvrirent le feu. Peu à peu, le combat s'étendit sur toute l'avant-garde, et bientôt après, il devint général. Il fut terrible.

"Après une lutte longue et acharnée, les Anglais, repoussés partout, furent obligés de gagner le large, vers quatre heures de la nuit.

"A la suite de cette action, l'amiral vint mouiller ses bâtimens dans le port de Calais, d'où il devait se rendre à Ambleteuse, sa destination définitive. Les Anglais vinrent l'attaquer, le 18 juillet au matin, avec dix-neuf bâtimens, après deux heures d'un combat glorieux [illegible] que le précédent l'escadre ennemie fut repoussée.

"Cependant, il s'agissait de partir pour Ambleteuse, et l'entreprise, à en juger par le grand nombre de voiles ennemies qu'on apercevait en mer, dépassait en périls et en difficultés, tout ce qui s'était vu jusque-là. Sur ces entrefaites, arriva à Calais le maréchal Davoust. Apprenant que la flottille allait partir, il demanda avec instance à l'amiral à s'embarquer sur son bord, et à partager les périls de l'expédition.

"L'amiral résista long-temps: "Que dira l'empereur, objectait-il au maréchal Davoust, et, s'il vous arrivait malheur, comment qualifierait-il mon imprudence?" Vaincu enfin par l'insistance du maréchal, il consentit à le prendre pour compagnon de [illegible].

"Le 18 juillet, à trois heures du soir, la flottille appareilla de Calais. Elle comprenait vingt-quatre canonnières et trois prames en tout. L'amiral avait été obligé de laisser dans Calais une prame et dix canonnières, afin qu'elles y réparassent quelques avaries reçues dans le dernier combat. En prenant la mer, il rangea son escadre en une seule ligne, dont il prit la tête.

"Nous venons de voir que l'amiral Ver Huell avait dû laisser le tiers de sa flottille à Calais; pendant qu'il s'affaiblissait ainsi, les Anglais s'étaient, au contraire, fortifiés dans une proportion effrayante. Dans le tout de suite que, dans cette journée, on compta jusqu'à quarante-cinq bâtiments ennemis, vaisseaux, frégates, corvettes, bombardes et bricks, tous à portée de combattre. On évalue que ces bâtiments portaient plus de neuf cents bouches, tandis que l'amiral Ver Huell n'en avait pas deux cents. Ses adversaires avaient résolu d'empêcher à tout-prix cette flottille d'arriver à Ambleteuse, et, comme on le sut après, ils avaient compté sur un succès éclatant.

"La division française ne fut pas sérieusement inquiétée jusqu'à ce qu'elle eût passé le cap Blanez. Mais ce fut entre les cap Blanez et Grisnez, vis-à-vis la tour du Vaussent, à cet endroit où l'enfoncement de la côte ne lui permettait pas d'attendre le moindre secours des batteries de terre, que les Anglais résolurent de tenter un effort décisif. Un grand nombre de leurs bâtimens se portèrent sur ce point, et y firent entendre leurs canonnières un feu des plus violents.

"Plusieurs s'engagèrent de très près et serrèrent la terre jusqu'à l'entrée du banc de Laine. Jusque-là, on n'avait tiré qu'à mitraille; mais, la flottille française étant parvenue à enfiler la passe située entre ce banc et la terre, la distance força les bâtimens des deux nations à tirer à boulets. Malgré le feu le plus vif, les Anglais ne purent obtenir aucun avantage sur la flottille: partout ils furent vigoureusement reçus, et ils ne purent l'empêcher de se diriger sur le cap Grisnez, qu'elle avait à doubler.

"Ce cap forme un promontoire élevé, qui s'avance dans la mer. La flottille devait, pour y arriver, s'étendre vers la haute mer, opération longue et difficile, à cause de l'obstacle formidable et continu que lui opposait, à chaque instant, les vaisseaux accumulés [illegible] leurs feux. Mais ce n'était rien encore que cette première difficulté, il fallait doubler le cap, manœuvre qui allait exposer successivement chacun des bâtimens de la flottille à tous les feux que l'ennemi ne manquerait pas de concentrer sur ce point, et qui, selon toutes les probabilités, devaient écraser et couler le premier qui se hasarderait à franchir ce passage difficile.

"Ce fut un spectacle solennel que celui de la petite division hollando-française, commençant ce défilé meurtrier, sous les bouches de mille canons, rangés en haie sur son passage, et vomissant la destruction sur ces faibles canonnières, qui n'avaient pour tout espoir que l'audace et la détermination d'un homme. Malgré ce feu terrible, la division de l'amiral Ver Huell parvint en bon ordre à gagner le cap Grisnez. Mais là devait être le plus grand danger. Les Anglais, irrités de voir s'échapper leur proie, s'étaient portés en masse sur ce point, et ils combinèrent la direction de leurs feux de manière qu'en se croisant et se rencontrant en un point, ces feux devinrent meurtriers aux bâtiments qui se trouvèrent à leur point de jonction; d'une effroyable grêle de projectiles, et comme personne inévitablement [illegible]. Ce plan fut exécuté par l'ennemi avec une intelligence et une résolution qui pouvait assurer qu'il avait juré d'anéantir cette faible escadre.

"Toute la flottille anglaise se réunit sous le cap et à une portée de pistolet de la terre: une partie des bâtiments s'efforçait d'envelopper la flottille par la tête, le reste la canonnait par le travers, ou cherchait à la couper. "Le passage sous le cap Grisnez—lisons-nous dans le rapport du maréchal Davoust—fut glorieux et brillant, tous les bâtimens ennemis portant (45 environ) sur le cap, et croisant leurs feux sur les bâtiments de la flottille. Deux vaisseaux de ligne et une frégate s'approchèrent du cap à la portée de mousqueterie, au point qu'on entendait les hurrahs des équipages."

"Malgré les bordées réunies de tant de bâtiments, la prise fut impossible, que pendant l'amiral Ver Huell, parvint à doubler le cap, et comme l'amiral Ver Huell serrait extrêmement sa ligne de bataille, pas un bâtiment ne fut coupé, lorsque cette manœuvre fut [illegible]. Cette manœuvre se fit dans l'ordre le plus parfait, et sans autre accident que l'échouage de trois chaloupes, relevées la nuit suivante et conduites en rade.

"Alors l'ennemi prolongea la côte, continuant de canonner vivement la partie de la flottille. La flottille nomma entre les forts d'Ambleteuse et d'Ambleteuse, et [illegible] les ennemis, qui s'étaient ralliés, arrivèrent tous à la fois sur les chaloupes embossées, pour tenter un dernier effort. Toutes les batteries de la côte se trouvèrent alors à portée de tirer sur la ligne anglaise, qui ne put soutenir long-temps un feu si considérable et dut se retirer.

"Le 19, au matin, on recueillit le fruit de la belle manœuvre de l'amiral Ver Huell. Une division de 164 bâtiments, sortie du Dunkerque, où l'avait laissée l'amiral, arriva après une heureuse traversée que l'ennemi n'avait pu inquiéter.

"Le contentement de cette affaire fut immense; Ver Huell fut reçu à Boulogne avec les démonstrations les plus flatteuses. Le maréchal Davoust fit à l'empereur un rapport détaillé dont nous avons cité quelques extraits, et l'amiral Ver Huell y est représenté en même temps au récit, où la simplicité et la modestie de l'expression relèvent encore l'éclat de ce remarquable succès. Il paraît, le 22 juillet, dans le *Moniteur*, une note où il est fait cette phrase, suivie de beaucoup d'autres non moins flatteuses: "L'amiral Ver Huell a montré autant de courage que de talent dans la direction de cette affaire."

"Après la paix, après le désarmement de la flottille, Napoléon donna à Ver Huell les ports de la Manche, l'amiral Ver Huell alla prendre possession du ministère de la marine en Hollande. En 1806, le roi Louis le nomma maréchal, grand'croix de l'ordre de l'Union, et l'envoya comme ambassadeur à Paris.

"En 1809, lors de la descente des Anglais dans l'île Walcheren, l'amiral Ver Huell fut chargé de prendre toutes les précautions de sûreté que commandait cet événement. Il s'acquitta avec habileté et succès de cette mission, et protégea efficacement les côtes de la Hollande, à la tête d'une flotte qu'il commanda, pendant toute ce temps, à bord du vaisseau amiral le *Royal-Hollandais*. En récompense de ce service, il fut créé par Louis Bonaparte, comte de Sevenaer.

"Lors de la réunion de la Hollande à la France, Ver Huell fut nommé président de la junte instituée à cet effet. L'empereur le traita avec la plus haute distinction, et l'admit avec son grade de vice-amiral dans la marine française. A partir de cette époque, Ver Huell appartint irrévocablement à la France. Bientôt il fut nommé au commandement des forces navales réunies sur les côtes de la mer du Nord, depuis l'Ems jusqu'à Dantzick. Dans ces fonctions, Ver Huell déploya cette activité que Napoléon se plaisait à louer; il trouva le moyen d'établir des chantiers de construction dans plusieurs villes maritimes, telles que Hambourg, Lubeck, etc.

"Au commencement de 1812, Napoléon le nomma grand-officier de l'Empire, inspecteur général des côtes de la mer du Nord, et bientôt il lui confia le commandement de l'armée navale du Helder et du Texel, ainsi que des forces réunies dans le Zuiderzee.

"En 1813, les alliés envahirent la Hollande, où éclata une révolte générale contre les Français. Placé entre ses devoirs envers sa patrie adoptive et ses devoirs envers son ancienne patrie, Ver Huell envisagea avec le cœur droit d'un bon citoyen les hautes difficultés de sa position, et sut y satisfaire avec honneur. Dévoué par devoir, comme par préférence, à la nation à laquelle il appartenait désormais et dont il était le représentant, au milieu de ses anciens compatriotes insurgés contre elle, il lui resta fidèle, sans oublier ses sympathies naturelles pour les Hollandais, sympathies dont il leur donna des preuves nombreuses.

"Il fut généreux envers les Hollandais, en restant fidèle à la France; aussi, il sut faire bénir jusqu'à la fin le nom français chez ces populations, et, sur cette terre que nous allions quitter, il laissa du moins la trace de nos bienfaits. Il maintint ainsi avec honneur le pavillon tricolore sur les forts de la Salle jusqu'en 1814. Ce fut alors seulement que, sur les ordres de Monsieur, lieutenant général du royaume, il évacua ces deux forts, et les remit, ainsi que les bâtiments de la flotte, aux commissaires désignés par le gouvernement hollandais; puis il s'embarqua avec son état major sur une corvette française, qui le porta au Havre, d'où il se rendit à Paris. Louis XVIII lui fit l'accueil le plus honorable; il le maintint dans son grade, le nomma chevalier de l'ordre du Mérite militaire, et lui accorda des lettres de grande naturalisation qui, à leur présentation à la chambre des pairs et à celle des députés, y furent reçues avec les témoignages les plus honorables et les plus flatteurs. Depuis ce moment Ver Huell se fixa en France.

"Ver Huell fut l'un des premiers inspecteurs généraux, et lorsque cet emploi fut supprimé, il fut admis à la retraite (1816). En 1819 (5 mars), il fut nommé membre de la chambre des pairs, où il soutint toutes les occasions utiles de soutenir les intérêts de son arme. Il [illegible] et de son patriotisme; et c'est avec une faveur constante que la chambre écoutait cette voix d'un des plus illustres représentants de la marine de l'empire.

"Lorsque l'empereur revint de l'île d'Elbe, l'amiral Ver Huell s'empressa d'aller lui rendre ses devoirs aux Tuileries. Il y fut reçu avec une émotion visible par l'empereur, qui se jetant à son cou, se présenta avec lui au balcon devant tout le peuple, et montra l'amiral comme l'un des plus fermes et des plus intrépides généraux sur lesquels il put compter."

(Extrait de l'*Espérance* de Nancy.)

La dixième Livraison de MONTE-CHRISTO est prête à être délivrée aux abonnés.

[illegible] ST.-LOUIS.

AVIS est par le présent donné que lundi, 22 décembre courant, à midi, à l'église St. Louis, il sera procédé à l'adjudication des bancs de la dite Eglise, par F. E. Tricou, encanteur.

Possession en sera donnée le premier janvier prochain, et les acquéreurs des dits bancs en auront la jouissance jusqu'au 31 décembre 1846.

Conditions: comptant.

Si dix jours après l'adjudication, le paiement n'est pas effectué, la dite adjudication sera annulée, et le trésorier disposera immédiatement des dits bancs.

Nouvelle-Orléans, le 11 décembre 1845.
11 déc—5 JOSEPH GUILLOT, Trésorier.

RESTAURANT DES ETATS-UNIS
[illegible]

DES bruits ayant circulé que mon service d'[illegible] [illegible].

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI SOIR, 10 décembre 1845.

Il y a eu de fortes demandes de coton dans la journée, et il s'est fait 3000 balles à des prix bien tenus. En ce moment il ne se fait que peu d'offres, et le cours est en conséquence plus élevé d'un huitième de cent. Néanmoins nous pensons ne rien changer dans nos cotes, pour le moment.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPI.

Inférieur	[illegible]
Ordinaire [illegible]	[illegible]
Middling	6¾ [illegible]
Good Middling	6¾ [illegible]
Middling Fair	7½ [illegible]
Fair	7½ [illegible] 7¾
Good Fair	8½ [illegible]
Good and Fine	9 [illegible]

La farine est plus recherchée aujourd'hui. Plusieurs ventes de farine Ohio ont eu lieu à $6 25.

Le change n'a pas éprouvé d'altérations. Nous cotons les Sterlings à 8½ à 9 de premium; france, 5 26¼ à 5 40. New-York à 60 j. à ¾ à ¼ d'escompte; chèche 1¼ à 1½ d'escompte.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Louisiana, Dunham, New York, H R Lawrence
Navire Rubicon, Dyer, Liverpool, Dorsey & Offutt
Brick Edward, Dearborn, Philadelphie, J H Ashbridge

ARRIVÉS.

Navire à vapeur New York, Phillips, de Galveston.
Navire Wabash, Hathaway, de New York.
Brick Brilliant, Walton, de Falmouth, Jam.
Steamers Arkansas No 4, Bopty, des Arkansas.
Belle of Ouachita, Murphy, du Ouachita.
Wing-and-Wing, Campbell, de Cincinnati.
Brilliant, Hart, de Bayou Sara.
Vicksburg, Thompson, de Donaldsonville.
Lula, Clarke, de Vicksburg.
[illegible], de la côte.
[illegible], de Mobile.
Champlain, Norris, de St Louis.
[illegible], Kelly, de Mobile.
Clermont, Conrad, de Yazoo City.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMERIQUE.
Cambria, Judkins	19 nov	16 déc.
Acadia, Harrison	4 déc	1 janv.

DATES.

New-York	déc 1	Liverpool	nov 4
Washington	déc 1	Havre	oct 29
[illegible]	déc 1	Mexique	oct 20
Texas	déc 6	Havane	nov 27

La barque JANE E. WILLIAMS, capitaine Parker, de New York, est en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. 11 déc JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp

Le navire WABASH, capitaine Hathaway, de N. York, est actuellement en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la Levée. J. W. STANTON & Co. 11 déc Encoignure Magasins et Lafayette.

Le bateau de la malle BRILLIANT, pour le Bayou Sara, la côte et les débarcadères intermédiaires, recevra du fret aujourd'hui, et partira demain jeudi. 10 déc W. H. AVERY.

Le navire DALMATIA, de Boston, est en déchargement en face des Magasins Rouges, 2me Municipalité. Les consignataires sont requis de prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et dépens. L. H. GALE, 9 déc 93, Commune.

Le navire DEUCALION, du Havre, est en déchargement en face des Magasins Rouges, troisième Municipalité. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis sous dix jours, autrement leurs marchandises seront envoyées dans les magasins publics. L. H. GALE, 93 Commune.

Le navire FRANCIS DEPAU, capitaine Hagar, venant du Havre, est en déchargement vis à vis les magasins triangulaires. Les consignataires sont priés de venir retirer leurs marchandises dans les cinq jours, faute de quoi, elles seront envoyées en douane. PIERRE POUTZ.

REÇUS par le brick Adeline, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
[illegible] barriques vin rouge, Margaux,
[illegible] do do Château Giscours,
[illegible] do do Graves,
20 tonneaux vin blanc Haut Sauterne,
2 [illegible] Cognac,
20 caisses liqueurs assorties, à vendre par V. ALLAIX, 12 Conti

ARTICLES DIVERS.—En magasin et en débarquement des navires Hamilton et Wabash:
HUILES—[illegible] gallons huile spermaceti, pour hiver et automne; 500 do do baleine, blanche et raffinée; 200 do do lin, bouillie et naturelle; 100 do huile bonne pour tanneurs, lard qualité;
CHANDELLES—300 caisses chandelles de baleine, New Bedford et Boston; 100 do [illegible];
CLOUS—500 barils clous assortis;
THÉ—[illegible];
LEONARD STURTEVANT & Co., 11 déc 26, Vieille Levée

COTON de papier—[illegible] Lowell 7-8, [illegible]; 10 balles [illegible]; [illegible] à vendre par WM FROST & Co. 31, Tchoupitoulas.

ARTICLES DIVERS—55 sacs café Rio supérieur; 250 [illegible]; 600 caisses savon Boston No. 1, en débarquement et à vendre par WM FROST & Co., 31, Tchoupitoulas.

COTONNADES—20 caisses cotonnades à carreaux, d'Hamilton, en débarquement du navire Chase, à vendre par WM. FROST & Co. 11 déc 31, Tchoupitoulas

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Orado, venant du Bordeaux:
25 quarts de pipe Cognac J. J. Dupuy,
25 quarts vieux Cognac, 1838.
11 déc—1m G. M. LUCAS, 39 Bienville

SUCRE Havane, blanc et jaune, à vendre en magasin, par J M CABALLERO, 11 déc 28, Vieille Levée

TABAC en Feuilles—Quelques balles Vuelta de abajo, à vendre en magasin par J M CABALLERO, 11 déc 28, Vieille Levée

CIGARES HAVANE—De toutes sortes et qualités, en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 28, Vieille Levée

THÉ FRAIS—300 boîtes impérial et poudre à canon, par 6 et 12 livres, en débarquement de la barque [illegible], à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins

CAFÉ—[illegible] sacs de vieux gouvernement Java, en débarquement du navire Wabash et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins

CAFÉ—300 sacs nouvelle récolte, en débarquement de la barque Jane E. Williams, à vendre par WOOD & SIMMONS, 20 Magasins

RIZ—100 tierçons et 50 demi do, à vendre par 11 déc WOOD & SIMMONS, 20 Magasins

INDIGO—50 surons, à vendre par 11 nov WOOD & SIMMONS, 20 Magasins

BOUTEILLES VIDES—En débarquement de l'Orostimba, 150 paniers bouteilles à vin, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co., 11 déc 17 et 19, St. Louis.

COGNAC—En débarquement du navire Orontes, 10 demi pipes eau-de-vie de J. J. Dupuy, 4me preuve, ayant droit au debenture, à demi pipes vieux Cognac supérieur, de 1832, de Castillon; 5 quarts pipes du même, ayant droit au debenture, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 11 déc 17 et 19, St. Louis.

VIN—En débarquement du navire Orostimba, 125 barriques vin St. Estephe, 50 dito St. Julien-Medoc, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 11 nov 17 et 19, St. Louis.

A VENDRE par le soussigné à très bas prix, les articles suivants, reçus par le navire l'Andelle, du Havre: Merceries [illegible]; Mousselines brodées, cols, à corsets, à rivières, brodés, [illegible]; Barrèges noirs pour robes. L. H. RICHARD, Importeur, 25, rue de la Bourse, encoignure Chartres, 11 déc au premier.

EN débarquement du navire Dalmatia, de Boston—100 caisses chandelles de suif, marque Winchester, de 4, 5, 6, 8 et 10 à la livre, à vendre par DABAN, DURTBOUZE & Co., 11 déc 11 et 13 Saint Louis.

BRODEQUINS, BOTTES ET SOULIERS—60 caisses assorties, actuellement en débarquement du navire Dan. Webster, à vendre par FROST & Co. 11 déc 10 Magasins

CHAPEAUX—20 caisses chapeaux [illegible], soie et feutre, actuellement en débarquement du navire Sultana, à vendre par FROST & Co, 10 Magasins

CHAPEAUX [illegible]—A vendre par FROST & Co, 10 Magasins

REÇU et à vendre par les soussignés—En débarquement du navire Creole, de Bordeaux:
30 caisses sardines à l'huile [illegible];
Joseph Pouza, de Nantes;
46 caisses fruits assortis [illegible] do.
En débarquement du navire [illegible], du Havre:
25 paniers vin de Champagne, marque Grand Mousseux, Cordon [illegible];
En débarquement du navire [illegible], de Bordeaux:
150 caisses première qualité vin [illegible];
En débarquement du navire [illegible], de Marseille:
160 paniers huile d'olive, de [illegible];
LORRILLIER & Co, 11 déc Encoignure Royale et Bienville

EN débarquement du navire Orostimba, capitaine Boyle, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
[illegible]

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire [illegible]:
[illegible] barriques vin rouge St. Julien;
[illegible]
11 déc—1m G. M. LUCAS, 39 rue Bienville

EN débarquement du navire [illegible], 20 demi barils harengs No 1, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune.

EN débarquement de la barque [illegible]:
[illegible]

CANDIDATS.

A la sollicitation de nombre de ses amis, M. JAMES P. FRERET a consenti à se mettre comme candidat à la place de SHERIF de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en janvier prochain. Il sera soutenu par PLUSIEURS VOTANS.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES CLAIBORNE est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
Veuillez annoncer dans votre journal que le col. H. D. PEIRE, est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans. VOX POPULI

Nous sommes priés, par un grand nombre de votans, d'annoncer que M. JOHN L. LEWIS est candidat à la place de SHERIF de la paroisse d'Orléans, et qu'ils le soutiendront par les moyens les plus honorables.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
Veuillez annoncer M. DONATIEN AUGUSTIN, Shérif actuel de la Paroisse d'Orléans, comme candidat à la place de SHERIF, à la prochaine élection. PLUSIEURS CITOYENS.

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer que M. SIMON VIOT, est candidat à la place de Sherif de la paroisse d'Orléans. PLUSIEURS VOTANS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. MANUEL CRUZAT, comme candidat à la place de coroner de la paroisse d'Orléans.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
Veuillez annoncer le Dr. C. F. SNOWDEN, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse et ville de la Nlle Orléans, à l'élection de janvier 1846.

Nous sommes autorisés à annoncer M. A. LAPPERRANDERIE, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.

MM. les éditeurs,—Veuillez annoncer M. SOLOMON AUDLER, comme candidat à la place de Coroner, pour la prochaine élection. Il sera soutenu par ses nombreux amis dans les trois Municipalités. PLUSIEURS VOTANS

Nous annonçons la candidature du docteur J. U. LANDREAUX, à la place de Coroner. SES NOMBREUX AMIS.

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer M. C. RAMOS comme candidat à la place de Coroner de la paroisse d'Orléans. UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

L'ECHO DES FEUILLETONS, JOURNAL DES JOURNAUX, LE SIECLE DE LOUIS XIV.

M. DE LA PLACE s'empresse d'annoncer à ses abonnés et au public, qu'il vient de recevoir, premièrement par le navire *Sultana* de New York, le 11me No. de l'ECHO DES FEUILLETONS contenant la fin de l'année 1845, 10e le 3me No. du JOURNAL DES JOURNAUX et 3e, plusieurs nouvelles livraisons du SIECLE DE LOUIS XIV. Et par le navire l'*Andelle*, le premier No. de l'année 1846 du JOURNAL L'ECHO DES FEUILLETONS, 2e, le 10me No. du JOURNAL DES JOURNAUX, et 3e, LA TERMINAISON DU SIECLE DE LOUIS XIV, moins quelques livraisons. Plusieurs Gravures de modes des mois de sept. oct. nov. et décembre. Annonce l'ouverture de ses causes, M. De La Place s'empressera de faire remettre à qui de droit, les Nos. précités. 9 déc.

Habitation établie en Sucrerie.
A VENDRE
Un TERRE de quinze arpens de face sur quarante de profondeur environ, établie en sucrerie, ayant tous les édifices nécessaires en parfait état, située dans la paroisse [illegible] et dans une des meilleures positions pour la culture de la canne à sucre. S'adresser, pour plus amples détails et pour les conditions, rue Toulouse No 19.

EGARÉ OU VOLÉ—Samedi 6 courant, entre 6 et 7 heures du soir, sur la Levée, en face de Gretna, un CHEVAL ALEZAN brûlé, [illegible]; le pied de derrière blanc, et une raie blanche au front: il a une cicatrice en dessus de la cuisse gauche; il avait une selle anglaise et une bride, et des étriers bien tirés en forme de lyre, et un tapis noir. Une récompense de cinq piastres sera donnée à celui qui le ramènera au No. 19, rue Toulouse, entre Chartres et Levée, ou qui donnera des informations tendant à le faire retrouver. JOSEPH BRUNEAU.

BOTTES, Souliers et Brodequins—En débarquement du navire Chase, et en magasin 1,500 caisses bottes et souliers, comprenant un assortiment complet de chaussures pour hommes, femmes et enfans, et convenables à la saison, à vendre par FROST & Co, 10 Magasins

CHAPEAUX—150 caisses chapeaux comprenant des chapeaux en soie, feutre, castor et casimir, à vendre par FROST & Co. 9 déc 10 Magasins

ON a besoin sur une habitation près de la ville, d'un INSTITUTEUR ou d'une INSTITUTRICE, capable d'enseigner le Français, l'Anglais et la Musique. S'adresser rue du Canal, No. 9, ou à la boîte P. O. No. 29. Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1845. 9 déc—4

HENRY LEGENDRE a transporté son bureau au No. 37, Passage de la Bourse, entre la rue Canal et de la Douane. Il escompte des billets à ordre et traites; prête sur hypothèques; et a en mains des billets de la Banque Consolidée et de l'Association Consolidée.

D[illegible]—Une jeune négresse créole, pour faire la cuisine [illegible] St Louis. 9 déc—3

ON a besoin d'un jeune Commis, bon [illegible], d'une conduite et domestique de maison. Une française ou une allemande serait préférée. S'adresser au No. 6, rue de la Douane, entre Royale et Bourbon.

ON demande une cuisinière pour une petite famille—Une négresse serait préférée. S'adresser chez MM. North & Brothers, encoignure Magasins et Commune.

COSTUMES DE BALS ET DE SALONS.
C. M. SIMPSON,
RUE DE CHARTRES NO. 25, ENCOIGNURE BIENVILLE.

VIENT de recevoir un nouveau lot de superbes robes pour bals et soirées: il invite les Dames à venir les examiner. Cet assortiment comprend principalement en: Robes Victoria, richement brodées. Robes tarlatane et fleurs, brodées. Robes tarlatane et organdi, brodées, en couleurs, très riches et à la mode. Organdi suisse, tarlatane et mousseline book, couleurs rose, cerise, bleu, orange, fauve et blanche. Dentelle brodée, article très riche. Jaconas—Superbe satin, jaune et blanc, pour robes et sous robes. Une caisse de superbe mousseline suisse. Tous ces articles seront vendus au plus bas prix possible.

GARANCE—10 barriques garance de Hollande, qualité extra-supérieure, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 31, Gravier.

MARCHANDISES et savon—[illegible] barils et barillets savon Nos. 1, 2 et 3, et 1500 caisses savon de Boston, New York et Philadelphie, à vendre en magasin par HARVEY & COOLIDGE, 31, Gravier.

[illegible]—En caisses assorties, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 31, Gravier

CAFE, Beurre et Fromage—Vieux café d'Afrique, vieux café de Java, Manille, Rio et Laguyra; beurre et fromage de Goshen, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 31, Gravier.

THÉ—Pouchong, Impérial et Poudre à canon, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 31, Gravier

LIQUEURS fines—450 paniers, contenant en: brandy, rum, whiskey d'Irlande et d'Ecosse, genièvre des marques du cygne et de l'ananas, rhum de Ste. Croix, eau de vie, rum de la Nouvelle Angleterre, vins de Madère, de Porto et de Malaga, à vendre en magasin par HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier.

VIN de Porto, etc—60 quarts de baril porto pur; 300 caisses vin rouge, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co., 26, Vieille Levée.

CHAMPAGNE & Liqueurs—300 caisses liqueurs douces et 100 caisses champagne, de diverses marques, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co., 26, Vieille Levée.

ROUGE de Plomb et Indigo—25 barillets rouge de plomb; 30 surons excellent indigo de Carracas, et 3 caisses indigo de Manille, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co. 26, Vieille Levée.

VERT Impérial—1000 barillets de 10 livres chaque, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 26, Vieille Levée.

ARTICLES DIVERS—70 sacs café Manille, 30 sacs café Java, vieux gouvernement, 20 barils maquereaux Nos. 2, 12 demi barils No. 2, 37 barils No. 3, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 26 Vieille Levée

CHANVRE FILE—60 balles chanvre filé au moulin à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas

CHAUX—500 barils de l'Ouest, en magasin et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas

TOILE et Corde d'Emballage—[illegible] coupons de toile et [illegible], à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas

GRAINS—[illegible] barils, en magasin et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoup.

VIN—[illegible] St. Julien, [illegible] BUDDECKE, ROCHEREAU & Co. 17 et 19 St. Louis

EAU DE FLEUR D'ORANGER—En caisses, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co. 17 et 19 St. Louis

CHAMPAGNE—200 paniers marque Clef, en débarquement du navire L'Andelle, du Havre, à vendre par WOOD & SIMMONS, 20 Magasins

RIZ—25 tierçons de la Caroline, à vendre par WOOD & SIMMONS, 20 Magasins

TABAC—70 balles de Cuba, 40 balles de la Vuelta, à vendre par LAPEYRE, BARBEE & Co, 29, St Louis.

C[illegible]—[illegible] LAPEYRE, BARBEE & Co, 29, St Louis.

T[illegible] LAPEYRE, BARBEE & Co, 29, St Louis.

A VENDRE—En débarquement du navire Creole, de Bordeaux: 300 paniers Bouteilles vides, par FOUGET Fils, 8 déc encoignure Bayou, No. 107, encoignure St. Louis et Toulouse

EN MAGASIN—30 caisses Absinthe Suisse; 60 dito Kirsch de la marque bien connue de Jean Arnaud; 14 barils Vin blanc Haut Sauterne 1837, qualité supérieure; 4 barriques Vin rouge Château Lafite Médoc; 100 caisses Fruits à l'eau de vie, nouvelle récolte, [illegible] FOUGET Fils.

A VENDRE—[illegible]

QUARTIERS GENERAUX

PREMIERE DIVISION DE LA MILICE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 3 décembre 1845.
Ordre Général No. 6.

1. L'élection d'un brigadier général de la Légion de la Louisiane en remplacement [illegible], brigadier général Ernest Caventon, aura lieu samedi 27 décembre courant.

2. Le scrutin sera ouvert à l'Arsenal depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, et sera surveillé par le major de brigade Benjamin Buisson qui transmettra le procès verbal de l'élection au quartier général de la division, conformément à la loi.

Par ordre du major général
JOHN L. LEWIS,
Commandant la 1re. Division M. L.
CHS. A. LABUZAN,
4 déc Aide de camp

MUNICIPALITÉ No. UN.
BUREAU DU COLLECTEUR.

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la Municipalité No. 1, que le rôle des Taxes pour la présente année 1845 est ouvert pour l'année 1845, à compter du 1er janvier prochain (1846).
3 déc—6 THOS. MOTTRAM, Collecteur

AVIS.

LE capitaine Lassaut informe le commerce de la Nouvelle Orléans qu'il a besoin de faire un emprunt à la grosse de $10,000 à $11,000, pour payer la réparation des avaries que le navire le Constantinople a éprouvées récemment.

Les propositions seront faites au consulat de France où sont déposées les papiers de ce bâtiment.
Nlle Orléans, 5 décembre 1845. 5 d—3m

ECOLE DE DROIT DE LA LOUISIANE.
No. 127, rue Royale.

LES lectures régulières de cette institution commencent le lundi 8 du courant à 5 heures de l'après-midi, et continueront, entre 5 et 7 heures P. M. les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, pendant la durée de six mois. Les personnes qui désireraient y assister voudront bien se faire inscrire aussitôt que possible, afin de pouvoir se trouver à l'ouverture des cours.
5 décembre—6 G. SCHMIDT

[illegible] de récompense.

[illegible] ÉGARÉ hier, un MULET alezan clair, de trois ans, d'environ 13 paumes de haut; elle n'a aucune marque de coup ou de selle, n'ayant jamais [illegible]. Cinq piastres de récompense seront données à celui qui ramènera cette mule à R. Murphy, No. [illegible] Bienville, ou 62, Vieille Levée.

GRANDE ECONOMIE DANS LE BOIS POUR LES HABITANS SUCRIERS.

NELSON FOUCHE a l'honneur d'informer ses anciennes pratiques et Messrs. les habitans sucriers en général, qu'il a trouvé depuis peu un plan incomparable dans la rapidité de la cuisson du sucre et l'économie du bois, et qui seulement promet de la remise qu'il s'engage [illegible] dans la quantité de sucre que ses équipages pourront faire dans 24 heures et l'économie du bois est grande; deux et la [illegible] l'habitant gagnera plus [illegible] la façon de l'équipage. Ceux de ces Messieurs qui voudront le faire travailler sont à même de se persuader de ce qu'il avance. Messrs. les habitans auront le moyen de [illegible] à court de bois de se référer à M. Arnaud Lanaux, paroisse Plaquemines, chez lequel il a dressé un équipage pour brûler du charbon. M. Lanaux a trouvé [illegible] grand avantage, il ne brûle qu'une corde de bois et [illegible] de charbon par chaque bouillie de sucre. L'équipage lui fait 8 et 10 boucauts par 24 heures.

Les proportions dans un équipage étant un point très important, il prie instamment Messrs. les habitans créoles, qui seraient l'intention de contracter avec lui de vouloir bien se rapporter à lui pour les dimensions de chaudières.

Le prix de ses équipages n'est que de $50 par chaudière, et $50 pour les cheminées. Les équipages qu'il a montés peuvent témoigner de la solidité de son ouvrage.

REFERENCES:
MM. Martin Gordon, 21, rue du Camp.
J. A. Merle, rue Tchoupitoulas.
Jean Thibaut, 23, rue de la Vieille Levée.
Cordeville & Lavergne, 23, rue de Chartres.
MM. Dr. Beale, paroisse Iberville.
Ed. McCall, " Ascension.
J. B. Lebsery, "
Trudeau, " Ascension.
Tureaud, " St. Jacques.
J. Duceau, " Jefferson.
Edouard Fortier,
Octave Labranche " St. Charles.
Arnaud Lanaux, " Plaquemines.
Ate. Baggio,
Pour plus amples informations, s'adresser à
4 déc—6m NELSON FOUCHE, 132, rue Moreau, faubourg Marigny.

SALON DE P. CLERMONT,
Au-dessus du dépôt C. [illegible], Boulevard.

LE salon ci-dessus ayant été très récemment décoré, sera ouvert à une série de BALS DE SOCIETE qui seront donnés pendant la saison, aux habitués seulement et aux [illegible] amateurs pour les cinq premiers bals, à des personnes connues.

Les souscriptions seront reçues au bureau et à l'[illegible] de M. Cherry, No. 78, rue Royale.

Le bureau sera ouvert tous les jours de 10 heures A. M. jusqu'à 6 P. M.

Pour choix un intérêt.
VENTE A REDUCTION.

LES soussignés offrent à vendre [illegible] Magasin No. 26, rue de Chartres, les articles suivants reçus par l'Andelle et le Rubicon du Havre:
Paletots dernière mode du Tartan, à $16.
Paletots do do [illegible].
Habits et Redingotes drap fin, à $20, 25 et 30.
Pantalons Casimir fantaisie, à $4 et 5.
Pantalons drap noir et Casimir noir et [illegible].
Gilets Cachemire, drap, Châles et croisés à $2 et 4.
Drap noir en pièces.
LOBSON & SYLVESTRE, 26, rue de Chartres.
10 déc—

CHAMPAGNE—En débarquement des navires Delta, Rubicon et Andelle, du Havre, 265 paniers Champagne Moët mousseux, et [illegible] [illegible] 125 paniers Champagne [illegible], 100 douzaines [illegible] en grandes et demi bouteilles, à vendre par JORDY & BRASIER.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—Une caisse [illegible] fraîches et de la dernière mode, à vendre par E. G. HOBBS, 22, rue de la Douane.

CHAPEAUX—200 caisses chapeaux en laine, soie, poil, de divers genres, à vendre par E. G. HOBBS, 12 Douane.

SARDINES A L'HUILE—[illegible] boîtes et demi boîtes dans l'huile de la marque bien connue B. Guillon, en débarquement du navire [illegible] et à vendre par AUG. MOLIER, 80, rue St. Louis.

AMANDES—En débarquement de la barque Urbain, de Marseille, 50 balles amandes molles, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co, 17 et 19 St. Louis

REÇU par les derniers arrivages, à vendre par le soussigné—450 paniers huile d'olive de la marque Planton [illegible]; 40 caisses [illegible]; 50 caisses vin de St. Julien; [illegible] par navires et en tous les cas; 30 caisses [illegible]; 100 caisses vermicelle et macaroni; 200 caisses [illegible]; 50 caisses savon de Marseille, 25 barriques vin rouge, [illegible]. AUGUSTE MOLIER, 80, St Louis.

FONDS de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par PIERRE POUTZ, 93, rue de la Douane.

A VENDRE—30 paniers vin de champagne 1re qualité, en débarquement du navire Narragansett et à vendre par PIERRE POUTZ, 93, rue de la Douane.

EN débarquement du navire Andelle, venant du Havre: 15 caisses fromage Gruyère, 1er. qualité, 40 caisses vin Bordeaux Bouteilles de [illegible], Véritable absinthe suisse, à vendre par J. N. CYRIEN, 25, rue Conti.

EN débarquement du navire Francis Depau, du Havre: 200 demi-paniers vin, à vendre par N. LACOSTE, 103 Royale

CHARBON—[illegible] barils charbon de Pittsburg, qualité supérieure, actuellement en débarquement et placé à la criée pour l'usage des familles, à vendre par ROBT. MURPHY, 62, Vieux Bassin, et 62, Vieille Levée.

AUX CONSTRUCTEURS—2000 barils sable, 1000 barils chaux, à vendre par ROBT. MURPHY, 62, Vieux Bassin, et 62, Vieille Levée.

A VENDRE—NORCROSS & PORBUCK, 40, Gravier: 150 caisses et boîtes savon Boston No 1, 400 caisses savon Nos 1, 2 et 3; 300 do No 3; 100 barils clous; 1000 barils clous; 450 caisses chandelles de N. Bedford; 30 caisses [illegible]; 150 [illegible].

EAU-DE-VIE d'Aix, récente—En débarquement du navire Creole, de Bordeaux:
25 demi pipes eau-de-vie, couleur foncée, 4me preuve;
10 quarts do do do;
3 demi do do pale do;
6 quarts do do do vieille, 1837;
5 do do do 1839, à vendre par
9 déc LOBSON & SYLVESTRE, 26 Chartres.

COUVERTURES—Actuellement en vente au No. 27, rue de Chartres:
Couvertures anglaises de Whiting, 9-4 et 10-4;
[illegible] 11-4 et 12-4;
Couvertures moltons françaises, de 9 points, laine de 10, de 11 et de 12 points.
AU PRIX COUTANT.
4 déc B. H. HOLMES.

QUELQUES paniers huile d'olive, en débarquement du navire Hudson, de Marseille, à vendre par AUG. MOLIER, 80 Conti.

TABAC, SUCRE ET CIGARES—[illegible] balles tabac du Mayari, reçu par le brick [illegible], de la Havane: [illegible] caisses sucre blanc. 30,000 cigares de la Havane, de qualités assorties, à vendre par FRANCISCO TIO, 8 déc—3 rue Ste Anne, No. 24.

CONFECTIONS DE DAMES—Pour bal et pour théâtre, reçus par le navire Chateaubriand. Cette nouveauté de dernière mode, et la seule maintenant en vente à Paris. Les Dames de notre Ville sont invitées à venir les voir au magasin des soussignés, encoignure Chartres et Conti. 3 déc DAVID & CHAPUIS.

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.
3 décembre 1845.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette institution, qu'une élection des directeurs aura lieu au bureau de la Compagnie, rue de la Commune, le lundi cinq janvier [illegible] depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi. E. W. WELLS, 4 déc Secrétaire.

MOUSSELINES brodées, bout rideaux, reçues par l'Andelle:
1 caisse rideaux brodés en point, riches,
1 do do crochet do
1 do mousselines brodées, riches,
1 do do couleurs,
1 do [illegible], à vendre par
8 nov M. DE GOER & BIPPLARD.

MARRONS—[illegible] demi boîtes marrons [illegible] en débarquement de L'Andelle, à vendre par M. DE GOER & BIPPLARD.

LIMONADE [illegible]—[illegible] M. DE GOER & BIPPLARD, 22 Magasins

PAPIER—[illegible] M. DE GOER & BIPPLARD, 22 Magasins

G[illegible] M. DE GOER & BIPPLARD.

[illegible] M. DE GOER & BIPPLARD.

[illegible]